

**PV CONSEIL D'ÉCOLE RPI**  
**Germigny sur Loire / Tronsanges**  
**le 16 novembre 2023**

Présents	
Mme Anne DUMONT	Directrice / enseignante - CM1 / CM2 – Germigny sur Loire
Mme Pascale MONTARON	Chargée d'école / enseignante – CP / CE1 / CE2 – Tronsanges
Mme Mélanie AMOUREUX	Enseignante – PS / MS / GS – Germigny sur Loire
Mr MALETRAS	Maire de Germigny sur Loire
Mr RONDAT	Maire de Tronsanges
Mme MARNIER	Conseillère municipale
Mme DESPREZ & Mr DHE	Représentants parents élèves – Germigny sur Loire
Mme DUCROT	Représentants parents élèves – Tronsanges
Mme SEVERIEN	
Mme FARNAULT	ATSEM de l'école maternelle de Germigny sur Loire
Excusés	
Mme BELIN CUBIZOLE	Représentants parents élèves – Germigny sur Loire
Mr COURBET	Remplaçant rattaché à l'école de Germigny sur Loire

**Début de la réunion : prévu pour 17h30, débute à 17h40.**

Tour de table

**ORDRE DU JOUR :**

\* **Conseil d'école regroupé : vote par l'ensemble des personnes réunies**

Les membres présents au conseil d'école approuvent le conseil d'école regroupé du RPI Germigny sur Loire / Tronsanges.

Les documents de ce vote seront transmis à la DASEN (direction académique des services de l'éducation nationale).

\* **Approbaton du PV du conseil d'école du jeudi 8 juin 2023**

Le PV est adopté.

\* **Résultats des élections de représentants des parents d'élèves :**

	<b>Germigny / Loire</b>	<b>Tronsanges</b>
Nombre d'inscrits	67	43
Nombre de votants	49	36
Blancs ou nuls	19	4
Exprimés	30	32
Taux de participation	73.13 %	83,72%

Pour Germigny sur Loire : Mme Dumont indique que le vote et le dépouillement se sont bien passés. Ont été élu : Mme Sarah DESPREZ et Mr Sylvian DHE en tant que titulaire – Mme Céline BELIN CUBIZOLLE en tant que suppléante.

Pour Tronsanges : Mme Montaron indique que le vote et le dépouillement se sont bien passés. Ont été élu : Mme Ducrot en tant que titulaire – Mme Séverien en tant que suppléante.

\* **Bilan rentrée scolaire (organisation, horaires, effectifs...)** :

*Rentrée de septembre :*

La rentrée s'est bien déroulée.

Aucun protocole sanitaire particulier dans le cadre de cas COVID.

Pour Tronsanges, Mme Montaron remercie Mr Rondat pour son intervention quant à la présence d'une AESH mutualisée.

*Effectifs de l'école :*

Concernant les effectifs, les répartitions sont les suivantes :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Germigny / Loire	10	7	5				7	11	40
Tronsanges				7	9	8			24
Total RPI									64

*Évaluations nationales CP / CE1 et CM1 :*

**Pour les CP et les CE 1 :**

Mme Montaron a reçu tous les parents des CP-CE1 pour une restitution individuelle de ces évaluations.

**Pour les CM1 :**

FRANÇAIS Compétences	Nombre d'élève identifié		
	satisfaisant	fragile	à besoins
Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse)	7		
Comprendre des textes à l'oral (textes lus par l'enseignante)	6	1	
Écrire des mots (dictée)	6		1
Identifier la relation sujet/verbe	6		1
Utiliser les marques d'accord pour les noms et adjectifs	5	1	1
Reconnaître les principaux constituants de la phrase	4	2	1
Savoir trouver des synonymes	6	1	
Savoir trouver des mots de la même famille	5		1
Lire à voix haute	5		2

MATHEMATIQUES	Nombre d'élève identifié		
	satisfaisant	fragile	à besoins
Résoudre des problèmes	5	2	
Placer un nombre sur une ligne graduée	5	2	
Poser et calculer	3	2	2
Mémoriser des faits numériques	1	2	4
Écrire des nombres entiers (sous la dictée)	5	2	
Mémoriser des procédures	3	2	2

Mme Dumont a reçu les parents qui le souhaitent pour une restitution individuelle de ces évaluations.

**\* Règlement intérieur et charte de la laïcité :**

Présentation du règlement intérieur et relecture de la charte de la laïcité. (voir annexes )

Les modifications apportées au règlement intérieur :

*Préambule :*

**Préambule** : L'école est à la fois un lieu d'acquisition des savoirs fondamentaux et un facteur d'intégration et de construction sociale.

Ce règlement, inspiré du règlement départemental des écoles, a pour but de veiller à ce que chacun, enfants, parents, enseignantes et personnels, soit garant de la sécurité et du climat de confiance nécessaire à la vie scolaire.

**Toutes ces notions sont rappelées dans la Charte de la Laïcité à l'école en annexe.**

*Dans la partie vie scolaire :*

Tout enfant laissé à l'école en dehors des horaires scolaires est sous la responsabilité des parents.

**Le conseil des maîtres se réserve le droit d'interdire jeux et jouets qui nuisent aux relations entre les élèves.**

***Objets personnels*** : la présence d'objets personnels est ~~fortement~~ **déconseillée** interdite.

*Dans la partie sécurité :*

***Strictement interdits*** : balles , ballons durs (sauf accord explicite des enseignantes), boulets, billes en métal, ciseaux (sauf ciseaux scolaires à bout rond), couteaux, objets en verre, allumettes, cutters, sucreries, parapluies, briquets, pétards, chewing-gums, cartes à collectionner, **appareil connecté**... Le port et le transport des objets ayant l'apparence d'une arme est interdit dans les lieux publics.

L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs et sorties scolaires). Seul l'usage de dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et projet d'aide individualisé (PAI). La méconnaissance des règles fixées en application du présent article peut entraîner la confiscation de l'appareil par l'enseignant(e) de la classe. Dans ce cas, l'appareil sera restitué à la famille en fin de journée ou le jour d'école qui suit. La confiscation peut également être accompagnée d'une autre sanction scolaire : un devoir supplémentaire, un écrit...

**Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

Le règlement intérieur ainsi que la charte de la laïcité seront diffusés dans le cahier de liaison des élèves ou dans les cartables, ainsi que sur l'ENT de l'école.

\* **P.P.M.S** : Plan Particulier de Mise en Sécurité

Pour Germigny sur Loire : mise à jour du PPMS et retourné aux personnes concernées.

Pour Germigny sur Loire : un point sur le matériel nécessaire à la mise en confinement (eau embouteillée, scotch, radio avec pile, lampe de poche et trousse de secours contenant : savon de Marseille, couverture, sucre emballé, ciseaux, sparadrap, sacs plastiques, gants, mouchoirs papier....) doit être réalisé.

Conformément aux préconisations ministérielles, des exercices incendies ont été organisés à l'école de Tronsanges le 23 septembre 2023 et à l'école de Germigny sur Loire le 6 novembre 2023.

Le prochain exercice incendie se fera de manière inopinée dans l'année scolaire.

Un exercice anti-intrusion sera réalisé dans le courant de la période 2. Les élèves seront préparés en amont et les familles en seront informées à posteriori par écrit.

Quand on parle de risque « attentat-intrusion », il ne s'agit pas de s'imaginer obligatoirement et uniquement un homme lourdement armé. Il peut aussi s'agir d'un parent énervé qui pénètre dans l'école pour en découdre avec un adulte de l'école, qui souhaite récupérer son enfant...

Objectif de cet exercice : développer les bons « gestes réflexes » de la part des adultes de l'école et des élèves.

\* **Autre point abordé** : dispositif « PHARe » et mise en œuvre « méthode de la préoccupation partagée ».

Présentation de la méthode de la préoccupation partagée en cas de situation avérée d'intimidation. (voir annexe )

Pour Germigny sur Loire : mme Dumont a fait appel à l'équipe ressource PHARe suite aux injures, aux propos tenus par certains élèves de la classe des CM, un retour est attendu fin novembre pour une suite à donner. En attendant, des actions en classe sont menées : conseil de classe, jeux de coopération en EPS, escape game, lecture, travail en art plastique...

Les élèves des classes de CE2 / CM1 / CM2 ont répondu au questionnaire fourni par le ministère de l'éducation nationale :

Les retours suite à ce questionnaire :

- dans la classe des CE2 ⇒ mme Montaron indique que ce questionnaire sera passé dans les prochaines semaines.

- dans la classe des CM1 / CM2 ⇒ les questionnaires font ressortir que certains élèves ne se sentent pas à l'aise, ils sont victimes de moqueries, surnom.

\* **Présentation situation financière + sorties scolaires par mme Amoureux et mme Montaron :**

*Pour Germigny sur Loire*

Tout d'abord vous trouverez ci-dessous le compte rendu financier qui doit être fait chaque année.

Coopérative Scolaire de l'École Primaire, à GERMIGNY SUR LOIRE (58 320), 9 rue du Général Ducrot  
(058-255)

Compte : Crédit Agricole 720.237.94439 - ; ouvert le 01/09/2018

Mandataire : Mélanie AMOUREUX. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	581,80	7070 0008	Ventes d'objets	877,41
6168 1008	Assurances	10,00	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	212,05	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 58	80,00	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008	Participations des familles	0,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
<b>Total des charges (A) :</b>		<b>883,85</b>	<b>Total des produits (B) :</b>		<b>877,41</b>
<b>Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : -6,44</b>					
Bilan simplifié au 31 Août 2023					
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
Soldes des comptes au 31/08/2023					
512 01	Crédit Agricole (1)	1 237,41	110	Report à nouveau au 1.09.2022 :	1 244,13
512 02	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2022		
530	Caisse en espèces (2)	0,28	<b>Résultat de l'année 2023 :</b>		
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	-6,44		
			478.2 Erreur créditrice :		
			0,00		
<b>Total de l'actif :</b>		<b>1 237,69</b>	<b>Total du passif :</b>		<b>1 237,69</b>
<b>La différence entre l'actif et le passif est : 0,00      Le bilan simplifié est équilibré.</b>					

Récapitulatif des dépenses de ce début d'année .

		Excédent	Sorties	Entrées
31/08/23		1357,8€		
02/09/23	Achat de matériel pédagogique pour la maternelle		120,39 €	
13/10/23	Achat de matériel créatif pour la maternelle		41,55 €	
16/10/23	Achat de matériel pédagogique pour l'élémentaire		106,42 €	
			268,36 €	0,00 €

**SOLDE au 16/11/23 : 1089,44**

<b>Bilan entrées</b>	0,00 €
<b>Bilan sorties</b>	286 ,36€
<b>Solde au 23/03/2023</b>	<b>** Expression erronée **</b>

**Pour Tronsanges**

Mme Montaron a repris la main sur la coopérative suite au départ de Mme Le Roux.

**- Compte rendu financier pour l'année 2022-2023**

# OCCE de la Nièvre

## Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2022 - 2023

Coopérative Scolaire de l'École Primaire, à TRONSANGES (58400), Place de la Mairie  
(058-366)

Compte : Crédit Agricole 720.242.88510 - ; ouvert le 01/09/2018

Mandataire : Delphine LE ROUX. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

### Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023

<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	636,36	7070 0008	Ventes d'objets	644,50
6168 1008	Assurances	4,25	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	488,66	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 58	36,30	7551 1008	Subventions d'associations	2 049,64
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	126,78	7562 0008	Participations des familles	0,00
6800 0008	Biens durables	76,90	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
<b>Total des charges (A) :</b>			<b>Total des produits (B) :</b>		
<b>1 369,25</b>			<b>2 694,14</b>		
<b>Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : 1 324,89</b>					

### Bilan simplifié au 31 Août 2023

<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2023	<u>PASSIF</u>			
512 01	Crédit Agricole (1)	2 164,08	110	Report à nouveau au 1.09.2022 :	839,19	
512 02	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2022			
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2023 :			1 324,89
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :			0,00
<b>Total de l'actif :</b>		<b>2 164,08</b>	<b>Total du passif :</b>		<b>2 164,08</b>	
<b>La différence entre l'actif et le passif est : 0,00      Le bilan simplifié est équilibré.</b>						

### - Opérations comptables du 1er septembre 2023 au 15 novembre 2023

Cahier de comptabilité de la Coopérative Scolaire de l'École Primaire, à TRONSANGES.

(058-366)

Mandataire : Mme Pascale MONTARON. Opérations comptables, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 31 août 2024 (Visualisation classique).

### Comptes de trésorerie

P.J.	Date	Libellé des opérations	n° de	Action	Point-	512 :	Crédit Agricole	530 : Caisse			Situation		
			chèque	Projet	age	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Soldes	générale		
0	01/09/2023	Excédent ou déficit reporté :										0,00	2 164,08
1	001	13/09/2023	Facture non payée Septembre 2022 Hyper Buro	7677813		X	467,39	1 696,69			0,00	1 696,69	
2	002	13/09/2023	Facture Hyper Bureau (papier + étiquettes élection)	7677814		X	327,83	1 368,86			0,00	1 368,86	
3	003	29/09/2023	Remboursement Facture Cahiers de texte Hyper Buro	7677816		X	14,16	1 354,70			0,00	1 354,70	
4	004	12/10/2023	Remboursement Facture Intercalaires Hyper Buro	7677817		X	16,45	1 338,25			0,00	1 338,25	
5		15/11/2023	Cotisation à l'OCCE 58 et assurance			-	55,75	1 282,50			0,00	1 282,50	
						Récapitulation :	0,00	881,58	1 282,50	0,00	0,00	0,00	1 282,50

Les lignes d'écritures comptables sont présentées dans l'ordre des dates.  
Imprimé le 16.11.2023, à 06h 35min 27s

*Bilan de la fête des écoles  
du 01/07/23*

Fête des écoles du 1er juillet 2023			
	Recettes	Dépenses	Bénéfices
Stands	493,40 €	Lots (Initiatives) 97,78€	395,62
Buvette	538,10 €	Carrefour Contact 189,16€	348,94
Tombola	536,10 €	Lots (Beauval + Le Pal) 142 €	394,10 €
	1 567,60 €	-428,94 €	1 138,66 €

**Exercice comptable 2022-2023**  
**«USEP - LOIRE ET BERTRANGES»**

*Arrêté au 30/09/2022 avec un départ de 4450,46€*

Charges		Recettes	
Assurance		Adhésions (Familles)	<b>1 180,00 €</b>
Frais bancaire		Dons USEP	<b>518,00 €</b>
Affiliation + Licences USEP	<b>549,80</b>	Tombola de Noël	<b>714,10 €</b>
		Sapins de Noël	<b>148,50 €</b>
Transports scolaires	<b>1 678,00 €</b>		
Animations, Entrées	<b>872,00 €</b>		
		Livret	<b>42,99 €</b>
Frais Fête des écoles	<b>428,94 €</b>	Fête des écoles	<b>1 567,60 €</b>
<b>Total des charges</b>	<b>3 528,74 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>4 171,19 €</b>

**Résultat de l'exercice = + 642,45 €**

L'association « USEP – Loire et Bertranges » dispose donc d'un avoir de **5092,91 € au 31/08/23**

**Bilan simplifié**

**Actif**

**Passif**

Livret A 3 170,92 €

Report: 4 450,46 €

Compte bancaire 1 921,99 €

Résultat 2022-2023: + 642,45 €

-----

-----

5092,91 €

5 092,91 €

Les chèques d'adhésion à l'association « USEP Loire et Bertranges » (donnés en septembre 2023, d'une somme égale à 20 € / élève) seront rendus aux parents concernés.

Pour être en adéquation avec l'école de Germigny, le nouveau montant de la cotisation (non obligatoire) sera de 8€/élève.

*Actions coopératives :*

- vente de torchons pour décembre 2023.

- Photos de classe, au printemps.

- actions proposées :

spectacle de Noël le vendredi 22 décembre avec goûter organisé par les parents et 1 ou 2 chants par classe, proposé par les élèves. Horaires à confirmer : Tronsanges : 14h45 / Germigny sur Loire : 15h45.

Carnaval à Germigny sur Loire, en attente de confirmation d'une date en 2024, de la part de la commune.

Vide ta chambre / brocante : date à confirmer en 2024.

Kermesse : à Tronsanges, date prévue le samedi 29 juin 2024.

A réfléchir pour une tombola, des rifles.

*Sorties scolaires / projets de classe financées par la coopérative scolaire ou gratuits :*

<b>CLASSE CONCERNÉE :</b>	<b>PROJETS / SORTIES PASSÉS</b>	<b>PROJETS / SORTIES À VENIR</b>
<b>Maternelle</b>		- sortie de fin d'année scolaire
<b>CP/CE1/CE2</b>	- le 13/10/23 : concert pédagogique à la maison de la culture de Nevers.	- USEP : le 23 janvier 2024 jeux collectifs à La Charité-Sur-Loire - Natation au 2ème trimestre - USEP : athlétisme en avril - Randonnée Bertranges 1 <sup>er</sup> juillet - sortie scolaire de « fin d'année » courant mai.
<b>CM1/CM2</b>	- le 13/10/23 à Cuffy : « pieds mouillés drôles d'idées » - ateliers autour de la Loire - le 16/10/23 à Nevers : sortie USEP sur le thème du rugby – ateliers & rencontre avec différentes écoles de la circonscription	- USEP : cross départemental le 6/12/23, selon le nombre de participants, pour le moment 2 - USEP : golf date à définir - USEP : p'tit tour à vélo le mercredi 29 mai - École et cinéma (selon le transport) : la séance du mois de novembre est annulée - Voyage scolaire du 25/03 au 29/03 au centre Volca Sancy, Auvergne - Natation en mai et juin

Mme Dumont demande à mr Maletras de contacter la communauté d'agglo de Nevers afin que les élèves scolarisés à Germigny sur Loire puissent bénéficier d'un transport en bus, pour pouvoir se rendre à Nevers. La solution qui est pour le moment proposée, est celle de prendre le train à Pougues les Eaux avec des horaires qui ne sont pas adaptés

**\* Questions diverses :**

→ *De l'équipe enseignante du RPI :*

**DEMANDES DE TRAVAUX / D'INTERVENTIONS PAR CLASSE :**

<b>Maternelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- problème de fuite dans la partie dortoir</li><li>- toilettes adultes non réparées</li><li>- installation d'un verrou sur la porte d'entrée de la classe</li></ul>
<b>Réponse de la commune de Germigny sur Loire :</b> mr Maletras prend note des travaux à réaliser.	
<b>CP/CE1/CE2</b>	- ras
<b>Réponse de la commune de Tronsanges :</b>	
<b>CM1/CM2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- un néon plafonnier et un néon au tableau sont à changer dans la classe</li><li>- la fixation au plafond du vidéoprojecteur pour une meilleure utilisation et un gain de place</li><li>- la poignée de la porte des toilettes garçons est mal fixée</li></ul>
<b>Réponse de la commune de Germigny sur Loire :</b> mr Maletras prend note des travaux à réaliser.	

**DEMANDES DE TRAVAUX / D'INTERVENTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE GERMIGNY SUR LOIRE (cours de récréation, couloirs...) :**

- pouvons nous avoir une date d'intervention quant au changement de la vitre cassée dans la cantine ? Vitre qui donne sur la cour de récréation des maternelles. Devis signé en attente d'un rdv, en attente depuis un mois

**Réponse de la commune de Germigny sur Loire :**

Un devis a été signé, en attente de l'intervention de l'artisan. Mr Maletras indique que le devis a été signé il y a un mois.

- l'école de Germigny sur Loire souhaite faire l'acquisition d'un four électrique et d'une plaque de cuisson, pour des séances de cuisine en classe de maternelle et/ou de cycle 3. Pour le moment, les élèves de la classe des CM utilisent le four personnel de leur enseignante. Ce four pourrait être installé dans la cuisine de la cantine.

**Réponse de la commune de Germigny sur Loire :**

Mr Maletras réfléchi à cette demande, se pose la question de la sécurité.

- dans la cour de récréation, des pierres au niveau du puits s'enlèvent. En attendant des travaux, mme Dumont souhaite que la commune installe une rubalise.

**Réponse de la commune de Germigny sur Loire :**

Mr Maletras prend note, les pierres seront reconsolidées.

## **TRAVAUX / INTERVENTIONS RÉALISÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE GERMIGNY SUR LOIRE :**

- la commune a installé des serrures aux portails de l'école assurant ainsi la sécurité de l'établissement et des élèves.

Néanmoins, il semblerait que certains employés communaux n'aient pas toutes les clés. Il nous semble judicieux que toutes personnes pouvant entrer dans l'enceinte de l'école, puissent avoir une clé et que les portes soient systématiquement fermées. Madame Dumont souhaite une clé du portail maternelle.

### **Réponse de la commune de Germigny sur Loire :**

Mr Maletras fait le point avec les employés qui n'ont pas de jeu de clés.

#### **→ *Des parents d'élèves :***

Les représentants des parents d'élèves n'ont pas reçu de questions concernant les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h50.